

rejetées pour le motif qu'elles empêcheraient l'établissement d'une autre station de télévision dans la région. Voilà qui est intéressant, monsieur le président, mesdames et messieurs. Trois demandes de John Albulet d'Ottawa, qui voulait établir des antennes collectives à Prescott, Gananoque et Napanee, ont été rejetées sous prétexte qu'elles empêcheraient la création d'une autre station de télévision dans cette région. Je me suis renseigné et j'ai appris que les habitants de Gananoque et de Napanee captent la station de Kingston, qui est une station privée.

J'ignore à quel point les députés connaissent le fonctionnement des systèmes de télévision à antenne collective, mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'un propriétaire d'une station de télévision, pourvu d'une licence du gouvernement, détient un privilège de très grande valeur. Plus il a de téléspectateurs, plus il peut hausser les taux de réclame exigés de ceux qui désirent utiliser sa station de télévision. Mais si, par suite de quelque influence, le nombre des téléspectateurs est réduit, les commanditaires ne seront pas prêts à payer n'importe quel taux que le propriétaire de la station voudra exiger. Ils vont discuter, démontrer que le nombre des téléspectateurs n'est pas aussi considérable qu'on le prétend, surtout si un système de télévision à antenne collective existe dans le voisinage. En toute franchise et honnêteté et sans redouter la contradiction, je puis dire que les propriétaires de la station de télévision ne veulent pas que les habitants des environs puissent regarder les émissions d'autres postes, car ainsi l'importance de l'auditoire que l'exploitant local cherche à assurer à la réclame s'en trouve réduit.

J'ai déjà mentionné, avant aujourd'hui, l'intéressante situation qu'offre à la station de télévision la tête du lac Supérieur, aux environs de Port-Arthur et de Fort-William. On y trouve, je crois, quelque 24,000 ou 25,000 maisons. Et tout cela pour une seule station de télévision. Les habitants de la région sont si satisfaits de ne pouvoir regarder que les émissions d'une seule station de télévision que plus de la moitié d'entre eux, soit plus de 13,000 abonnés de Port-Arthur, versent \$5 par mois pour n'avoir pas à dépendre seulement de la station de la ville et pour pouvoir également profiter de celles de Duluth-Superior ou de Marquette, dans le Michigan. Si plus de 13,000 familles consentent à payer environ \$5 par mois pour un service d'antenne collective, vu la présence d'une seule station dans la région, que faudrait-il de plus pour savoir si la station canadienne répond ou non aux désirs et aux vœux des Canadiens?

Une demande d'antenne collective de télévision a été refusée pour Gananoque et Na-

panee. Vous comprendrez aisément qu'avec un service par câbles ces gens pourraient capter les émissions de stations comme celles de Watertown, (New York) par exemple. Vous avez certainement entendu parler au cours des ans de l'influence affreusement néfaste qu'exercent les Américains sur quiconque entre en contact avec eux et nous devons nous protéger contre la terrible emprise qu'ont nos voisins du Sud sur un peuple naïf et innocent comme nous les Canadiens qui avons conservé notre pureté primitive. S'il est possible d'empêcher les citoyens canadiens de Gananoque et de Napanee de regarder les postes américains—ce n'est qu'en passant comprenez-vous qu'ils regarderaient le poste de Kingston—il faut le faire pare que vous ne savez jamais quelles idées leur passeraient par la tête. Ainsi, les antennes collectives ont été refusées et naturellement le propriétaire de la station de télévision à Kingston est très heureux car son auditoire sera probablement plus nombreux si les gens doivent regarder son poste sans avoir le choix d'autres stations que l'antenne collective leur permettrait de capter.

Pour revenir à l'affaire de Prescott, il paraît que cette demande a été rejetée sous prétexte que cela empêcherait de fournir un autre service de télévision dans l'ensemble de la région; voilà une phrase bien ronflante; elle équivaut presque au droit à la liberté d'expression. Elle a été rejetée sous prétexte qu'elle empêcherait de fournir un autre service de télévision dans toute la région de Prescott, Gananoque et Napanee. J'ai téléphoné à Prescott et j'ai parlé à un homme très renseigné à cet endroit. Il m'a dit que les gens de Prescott peuvent capter sur leurs postes individuels la station indépendante d'Ottawa, ainsi que celle de Kingston. Selon lui, vu que Cornwall est une station de relais reliée à la station privée d'Ottawa, ses émissions ne sont pas captées, mais on capte celles de la station de langue française d'Ottawa, de la station privée d'Ottawa et de la station privée de Kingston. On ne capte pas très bien les émissions de Radio-Canada à Prescott. Mais, a-t-il dit, la plupart du temps, les gens regardent les émissions de Watertown.

Le requérant de la licence pour la télévision à antenne collective se proposait de présenter les émissions de toutes les stations canadiennes susmentionnées, tout en en donnant une image plus claire, et naturellement, de relayer également quelques-unes des stations des États-Unis. Néanmoins, on a signalé qu'une telle initiative empêcherait d'assurer un autre service de télévision dans l'ensemble de la région. Vous savez sans doute que le détenteur d'une licence de télévision à Cornwall a passé par des moments difficiles et au